

07 MAI 2026

00001660

DECISION D'APPEL A CANDIDATURE INTERNE CHEF(FE) DE LA DIVISION INSTRUCTION, MISE A NIVEAU ET QUALIFICATION POLE NAVIGATION AERIENNE

Le Directeur Général de l'Office National Des Aéroports

- Vu la Loi n°14.89 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) transformant l'Office des Aéroports de Casablanca en Office National des Aéroports ;
- Vu le Décret n° 2.89.480 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) pris pour l'application de la Loi n°14.89 ;
- Vu la Loi n°35-09 modifiant la Loi n°25-79 telle qu'elle a été modifiée du 26 Safar 1431 (11 février 2010), relative à l'Office National Des Aéroports ;
- Vu le Dahir n° 1.1.24.31 du 10 Dhou Al Hijja 1445 (17 Juin 2024) portant nomination de Monsieur Adel EL FAKIR en qualité de Directeur Général de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu l'organisation de l'Office National Des Aéroports en vigueur ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 07.2013 du 29 Avril 2013 et la procédure n°DCH.PS09.9.028/03 portant sur le processus de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics.

DECIDE

ARTICLE UN/- OBJET

L'Office National Des Aéroports lance un appel à candidature interne pour occuper le poste de **Chef (Fe) de la Division Instruction, Mise à niveau et Qualification au sein du Pôle Navigation Aérienne**. L'appel à candidature est ouvert au profit des candidats (es) internes remplissant les conditions d'éligibilité stipulées par l'article 3 de la présente décision.

ARTICLE DEUX/- MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

1. Missions :

- Gérer et développer l'ensemble des aspects d'instruction et de la formation de mise à niveau assurée au profit du personnel contrôleur de la circulation aérienne à l'échelle nationale ;
- Gérer et assurer le suivi d'obtention et du maintien des titres aéronautiques et des qualifications des contrôleurs de la circulation aérienne ;
- Gérer et développer les compétences des CCAs en vue d'assurer la gestion du trafic aérien.

2. Activités principales :

2.1 Volet technique

- Veiller au maintien d'un niveau de performance du personnel contrôleur de la circulation aérienne ;
- Gérer et suivre tout le processus d'encadrement et d'instruction sur position réelle et simulateur, au profit des contrôleurs postulants à des qualifications supérieures ;
- Veiller à la réalisation des formations qualifiantes et de maintien des compétences des contrôleurs de la circulation aérienne ;
- Planifier et assurer le suivi de la programmation des instructeurs et des examinateurs aux séances de pré-OJT/OJT et des examens pratiques en coordination avec les entités ATM, et ce à l'échelle nationale ;
- Planifier les opérations de validation des qualifications et de maintien de compétences et en suivre la réalisation ;



- Coordonner la tenue des réunions de la commission des examens de qualification avec la DGAC et les entités ATM ;
- Fournir aux contrôleurs les informations jugées nécessaires en matière de conditions et de procédures de qualification et de validation de licence ;
- Participer à l'organisation des examens théoriques et pratiques pour l'obtention des titres aéronautiques (licence et carte d'instructeur) et des qualifications du personnel contrôleur ;
- Participer à l'élaboration et la mise à jour de la documentation nécessaire au programme d'instruction ;
- Participer à la mise à jour des documents d'exploitation des organismes opérationnels de la circulation aérienne ;
- Coordonner et centraliser la programmation des stages de formation avec les organismes nationaux et internationaux.

2.2 Volet « gestion administrative » :

- Elaborer le rapport d'activité de son entité ;
- Veiller à l'application des notes de service de la Direction Générale et des Directions centrales ;
- Mettre à jour et valider les procédures liées au processus de gestion, de développement des compétences et des qualifications et veiller à leur application ;
- Accompagner la réalisation des audits réglementaires et assurer le suivi du plan d'action qui en découle.

2.3 Volet « gestion des moyens humains » :

- S'assurer de l'adéquation des profils aux fonctions occupées pour les postes-clés de son entité ;
- Définir les objectifs de l'équipe placée sous sa hiérarchie et procéder à son évaluation ;
- Organiser la délégation de ses propres responsabilités ;
- Animer le personnel de son entité et veiller à son développement ;
- S'assurer que le personnel relevant de sa responsabilité ait suivi les formations adéquates ;
- Identifier les risques relatifs aux dangers qui peuvent nuire à la santé ou détériorer les conditions de travail du personnel de son entité et mettre en place les actions correctives pour les réduire ;
- Être le(la) garant(e) principal(e) de la continuité de service dans les domaines relevant de sa compétence.

2.4 Volet « contrôle interne et des performances » :

- S'assurer de l'identification et de l'évaluation des risques liés aux processus internes de son entité et de la mise en place des plans de contrôle appropriés ;
- S'assurer du respect strict des procédures de son entité et en assurer une amélioration continue ;
- Elaborer et gérer les budgets d'investissement et de fonctionnement de son entité ;
- Veiller à la bonne gestion et à la préservation du patrimoine de son entité ;
- Veiller à l'élaboration du tableau de bord des performances de son entité et en assurer le suivi.

ARTICLE TROIS /- PROFIL RECHERCHE

Les candidats (es) doivent remplir les conditions suivantes :

Niveau d'études requis	▪ Diplôme de Contrôleur(se) de la Circulation Aérienne
Nature de l'expérience recherchée	▪ Expérience minimale de 8 ans dans le domaine de la gestion du trafic aérien et de la formation des contrôleur(se)s de la circulation aérienne ; ▪ Détection de la qualification « Instructeur(rice) ».

ARTICLE QUATRE/- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...)
- Lettre de motivation assortie obligatoirement de l'avis du chef hiérarchique et du directeur de l'entité sur les compétences professionnelles ;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat(e) suggère pour le poste pourvu.

ARTICLE CINQ ET DERNIER/- MODALITE DE CANDIDATURE

Les candidats (es) intéressés (es) par le poste doivent adresser leur dossier de candidature version électronique à appel_candidature@onda.ma (Veuillez mentionner en objet l'intitulé du poste pourvu), du **12 Mai 2026** au **26 Mai 2026**, date de rigueur.

Le Directeur Général
Hamid MOKADEM



المكتب الوطني للمطارات
Direction Générale
OFFICE NATIONAL DES AÉROPORTS